

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL – PARTIE RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en la réalisation d'études et de travaux permettant la caractérisation et l'amélioration de la qualité du milieu. Ces études et travaux pourront concerner, sans s'y limiter, la caractérisation de cours d'eau, une problématique spécifique de bruit ou toute autre nuisance environnementale sur le territoire de la ville relevant de la compétence de proximité de celle-ci.
2. Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'achat de biens et l'embauche du personnel requis aux fins de la réalisation des études et des travaux.
3. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II
LOCALISATION

4. Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité.

SECTION III
ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1, 2 et 3 s'élève à la somme de 415 000 \$.

TOTAL : 415 000 \$

Annexe préparée le 28 juin 2021 par :

Karine Deschesnes
Première technicienne en administration
Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg